



Nouveau regard sur l'attraction des villes

Les aires d'attraction des villes en Occitanie regroupent 5,4 millions d'habitants, soit 92 % de la population régionale. Les quatre plus grandes en captent la moitié. Au sein des aires, les pôles concentrent trois emplois sur cinq, générant des déplacements domicile-travail avec leurs couronnes. La croissance démographique reste dynamique dans les plus grandes aires, mais elle s'essouffle dans les autres territoires.

Elsa Mathieu, Stéphane Nourry, Christophe Péalapat (Insee)

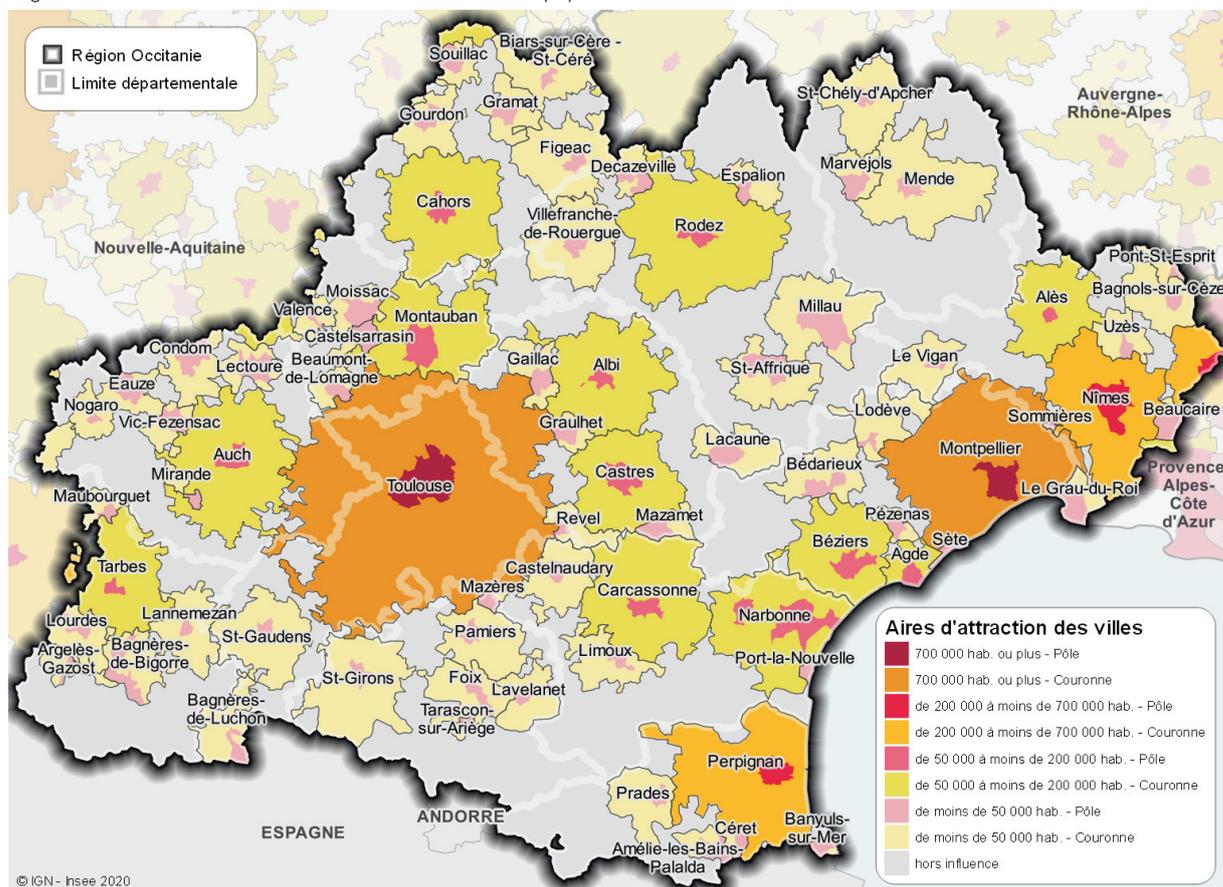
Selon le nouveau zonage en aires d'attraction des villes (*méthodologie*), 75 des 699 aires de France ont leur commune-centre en Occitanie (*figure 1*).

Alors que Toulouse est la 4^e commune la plus peuplée de France, son aire se classe en 5^e position avec 1,4 million d'habitants, derrière celles de Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence et Lille. Avec 527 communes et 6 570 km², l'aire toulousaine est la plus étendue de province (France métropolitaine hors

Île-de-France). L'aire de Montpellier, qui compte plus de 750 000 habitants, se classe en 12^e position. Les deux autres principales aires d'Occitanie sont celle de Perpignan (30^e), qui dépasse les 400 000 habitants, et celle de Nîmes (37^e), qui approche les 350 000 habitants. Parmi les aires de 50 000 à 200 000 habitants, celle de Béziers est la plus importante avec 193 000 habitants. Dans cette catégorie d'aires, six ont leur commune-centre en dehors des limites régionales. La plus peuplée d'entre elles, l'aire

1 Les 75 aires d'attraction des villes situées en Occitanie

Typologie des aires d'attraction des villes selon la taille de la population



d'Avignon, attire 19 communes gardoises rassemblant 62 000 habitants. Enfin, 62 aires (dont 3 ont leur commune-centre en dehors de la région) comptent moins de 50 000 habitants. La plus petite, celle de Tarascon-sur-Ariège, abrite 3 800 habitants.

92 % de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville

En Occitanie, les aires d'attraction des villes regroupent 70 % des communes de la région et 92 % de la population. Un habitant sur deux réside dans l'une des quatre plus grandes aires, un sur quatre dans l'une des 18 aires qui comptent de 50 000 à 200 000 habitants et un sur six dans une aire de moins de 50 000 habitants.

Au sein des aires, les couronnes sont plus peuplées que les pôles, constat que l'on retrouve pour l'ensemble des aires de province. Particularité occitane, 83 % de la population des pôles vit dans les communes-centres, contre seulement 70 % en province. Certains pôles, comme celui de Nîmes, sont même constitués de leur unique commune-centre.

Par ailleurs, 1 387 communes d'Occitanie, près d'une sur trois, échappent à l'attraction des pôles. Elles couvrent 37 % de la superficie régionale mais ne regroupent que 8 % de la population, un peu moins que la moyenne de province.

La moitié des emplois dans les communes-centres

En Occitanie, trois emplois sur cinq se situent dans les pôles des aires d'attraction des villes. Les 75 communes-centres accueillent même la moitié des emplois de la région. Avec 160 emplois pour 100 actifs occupés résidents dans les communes-centres, la concentration des emplois y est équivalente à celle observée dans ces communes au niveau national et dans l'ensemble de la province. *A contrario*, les couronnes à vocation plus résidentielle offrent seulement 60 emplois pour 100 actifs résidents.

Cette inégale répartition de la population et de l'emploi contribue aux nombreux déplacements entre domicile et lieu de travail. Si les communes de Toulouse et de Montpellier offrent toutes deux 150 emplois pour 100 actifs résidents, le ratio varie dans une fourchette allant de 86 pour Pont-Saint-Esprit à 310 pour Biars-sur-Cère (*données complémentaires de la version en ligne*).

Une croissance démographique soutenue, en particulier dans les couronnes

La population en Occitanie s'accroît de 0,8 % par an entre 2007 et 2017, grâce principalement à un solde migratoire largement positif. Ce rythme est deux fois plus élevé qu'en province, et nettement supérieur au taux national (0,5 %). En dix ans, la population progresse pour toutes les catégories d'aires, mais la dynamique démographique est moindre dans les plus petites.

Les gains en population sont largement portés par les très grandes aires de Toulouse et Montpellier avec 1,4 % de croissance par an entre 2007 et 2017, mais celles de Montauban (+ 1,2 %), Béziers (+ 1,2 %), Narbonne (+ 1,1 %) et Perpignan (+ 1,0 %) y participent également.

En Occitanie, comme dans l'ensemble de la province, les couronnes contribuent le plus à la croissance démographique. La population progresse aussi au sein des pôles, mais moins vite dans les communes-centres que dans les autres communes des pôles. Dans les pôles, les soldes naturel et migratoire participent de manière égale au taux de croissance de la population. En revanche, dans les couronnes, ce sont bien les arrivées supérieures aux départs qui permettent à la population d'augmenter fortement entre 2007 et 2017 : + 1,0 % par an pour le solde migratoire et + 0,2 % pour le solde naturel.

La croissance fléchit néanmoins ces dernières années. Les aires de Toulouse et Montpellier échappent à ce mouvement, avec une augmentation de la population (+1,4 % par an) qui se maintient sur les deux cycles 2007-2012 et 2012-2017. En revanche, les aires de moins de 700 000 habitants perdent 0,2 à 0,3 point de croissance annuelle sur la période 2012-2017 par rapport aux cinq années précédentes. Les communes hors attraction des pôles voient même leur population baisser de 0,1 % par an entre 2012 et 2017.

Un nouvel équilibre entre extension et densification semble se dessiner. En effet, au sein des aires, la forte extension portée par les couronnes ralentit (+ 0,9 % par an entre 2012 et 2017 contre +1,4 % entre 2007 et 2012). *A contrario*, les pôles se densifient encore (+ 0,7 % par an sur le dernier cycle, contre + 0,5 % auparavant). ■

Méthodologie et définitions

Le **zonage en aires d'attraction des villes** se substitue, à compter de 2020, au zonage en aires urbaines de 2010. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de densité et de niveaux de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la **commune-centre**. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, les plus grandes aires coïncident avec les "cities" et "aires urbaines fonctionnelles" utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes, ce qui facilite les comparaisons internationales (*pour en savoir plus*).

Les aires sont classées suivant leur population. Les catégories retenues sont : Paris, aires de plus de 700 000 habitants, entre 200 000 et 700 000 habitants, entre 50 000 et 200 000 habitants et moins de 50 000 habitants.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès (et inversement de déficit naturel).

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020
- La méthode de construction des cities et aires urbaines fonctionnelles (FUA)
- La grille communale de densité
- « L'essentiel des zonages en Occitanie », à paraître sous *insee.fr* début novembre 2020

